

Service instructeur
Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

N° 3^e/58-07

Service consulté
Direction des Routes
et des Transports

ROUTES DEPARTEMENTALES
B051 - Acquisitions de terrains de voirie

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver les acquisitions de terrains liées aux opérations de la voirie départementale. Le montant de ces transactions immobilières s'établit comme suit : Acquisition : 15 459,08 € - Régularisation : 5,27 €.*

En vertu des dispositions législatives actuellement en vigueur, toute opération immobilière concernant le Département du Haut-Rhin doit être autorisée par le Conseil Général ou par sa Commission Permanente, si cette dernière a obtenu délégation d'attribution.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre Commission, les acquisitions et les aliénations de terrains par le Département du Haut-Rhin, ainsi que la prise en charge des indemnités y afférentes figurant sur les tableaux annexés au rapport et concernant les opérations ci-après :

I. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

1°) R.D. 2 - Commune de WECKOLSHEIM - Acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement des entrées sud et nord de WECKOLSHEIM.

Superficie concernée : 3 a 73 ca dont 1 a 16 ca de terrains communaux.

Valeur des terrains : 65 € l'are pour des terrains agricoles.

Indemnité principale : 65 € l'are X 2 a 57 ca	:	167,05 €
Terrains communaux à l'Euro symbolique	:	1,00 €
Indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumures : 1 a 99 ca X 35,69 € l'are	:	71,02 €
Indemnité pour perte de culture : 1 a 10 ca X 36 € l'are	:	<u>39,60 €</u>
Coût de l'opération	:	278,67 €

2°) R.D. 105 - R.D. 12 bis - R.D. 473 - Commune de HESINGUE – Opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 24 mars 2005. Acquisitions de parcelles complémentaires dans le cadre de la Déviation de HESINGUE.

Superficie concernée : 0 a 98 ca

Valeur des terrains :

1 580 € l'are pour des terrains situés en zone UE

183 € l'are pour des terrains situés en zone NCa

conformément à un avis du Domaine en date du 8 février 2007.

Indemnité principale :

1 580 € l'are X 0 a 86 ca : 1 358,80 €

183 € l'are X 0 a 12 ca : 21,96 €

1 380,76 €

Indemnité de remploi : 20 % jusqu'à 5 000 €

1 380,76 € X 20 % : 276,15 €

Coût de l'opération : 1 656,91 €

3°) R.D. 466 - Déviation d'ASPACH - Commune de HEIDWILLER – Opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 août 2004 – Indemnités complémentaires à celles déjà approuvées par votre Assemblée dans sa séance du 19 janvier 2007.

Superficie concernée : 17 a 06 ca

Indemnités pour perte de revenus agricoles et de fumures :

17 a 06 ca x 35,69 € l'are : 608,87 €

Coût de l'opération : 608,87 €

4°) R.D. 111 - Communes de BISCHWIHR et HORBOURG-WIHR – Acquisitions des terrains nécessaires à l'aménagement de la piste cyclable entre BISCHWIHR et HORBOURG-WIHR – Par arrêté préfectoral du 30 novembre 2006, ces travaux ont été déclarés d'utilité publique et la cessibilité des terrains a été prévue.

Superficie concernée : 102 a 70 ca dont 0 a 90 ca de terrain communal

Valeur des terrains : 85 € l'are pour des terrains agricoles, conformément à un avis du Domaine du 9 mars 2006

Indemnité principale :

101 a 80 ca x 85 € : 8 653,00 €

Indemnité de remploi de 20 % jusqu'à 5 000 € : 1 410,97 €

Terrain communal à l'Euro symbolique : 1,00 €

10 064,97 €

Indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumures :

71 a 74 ca x 35,96 € l'are : 2 579,66 €

12 644,63 €

Coût de l'opération : 12 644,63 €

5°) R.D. 83 – ROCADE OUEST DE COLMAR – Commune de WINTZENHEIM – Travaux déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 14 février 2000 et dont les effets ont été prorogés jusqu'au 14 février 2010. Indemnités complémentaires à verser à l'exploitant en place.

Superficie concernée : 0 a 43 ca

Indemnité de refiltage : 14 rangées de vignes à 30 €	:	420,00 €
Déjà approuvé : 5 rangées de vignes x 30 €	:	150,00 €
Reste à approuver : 9 rangées de vignes x 30 €	:	270,00 €
Coût de l'opération	:	270,00 €

II. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REGULARISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

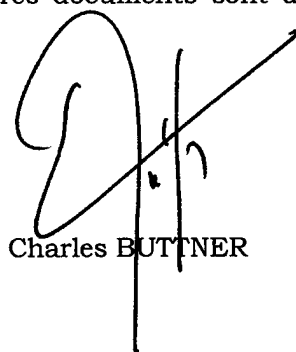
R.D. 13 – Commune d'APPENWIHR – Régularisation d'emprises incorporées de fait dans la voirie départementale. Approbation des indemnités dues à l'exploitant en place.

Superficie concernée : 0 a 15 ca

Indemnité pour perte de revenus et de fumures : 0 a 15 ca X 35,16 € l'are	:	5,27 €
Coût de l'opération	:	5,27 €

Les différents tableaux des terrains à acquérir et autres documents sont déposés sur le bureau de votre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par Stéphane MATHIEU

Colmar, le

TABLEAU
DE TERRAINS A ACQUERIR

Sur le territoire de la commune de WECKOLSHEIM
RD 2
Aménagement des entrées sud et nord

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le **- 3 MAI 2007**


Y. GRASS

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage				INDEMNITES							MONTANT TOTAL				
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	Valeur de la parcelle en €	de remploi à 15 % en €	pour plantation en €	Perte revenus agricoles 35,69 €/lare en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. par prop. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
						Commune de WECKOLSHEIM									
28		41	40,86	terre	Wolfganzerstrasse	Mme Monique BUCHER	0,89	39,97	65 €	57,85 €			31,76 €		89,61 €
24		57/38	453,35	terre	Auf die strasse	M. Camille BOESCH	1,10	452,25	65 €	71,50 €			39,26 €		
28		33	31,28	chemin	Niederfeld	Association Foncière de WECKOLSHEIM	0,56	30,72	65 €	36,40 €			perle de culture		
24		67/32	32,13	chemin	Chemin	Association Foncière de WECKOLSHEIM	0,02	32,11	65 €	1,30 €			1,10 x 36 €/lare = 39,60 €		150,36 €
24		66/32	6,68	chemin	Auf den Kanal	Commune de WECKOLSHEIM	1,16	5,52	1 € symbolique						
			564,3				3,73	560,57		167,05 €			71,02 €		278,67 €

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

TABLEAU Colmar, le

DES TERRAINS COMPLEMENTAIRES A ACQUERIR

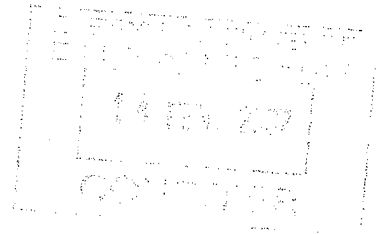
Dans le cadre de la déviation de HESINGUE

Sur le territoire de la commune de HESINGUE

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières Immobilières

A COLMAR, le 25 AVR. 2007

Y. GRASS 



DIRECTION GENERALE DE LA
COMPTABILITE PUBLIQUE
TRESORERIE GENERALE
DU HAUT-RHIN
BRIGADE REGIONALE FONCIERE
CITE ADMINISTRATIVE LEON MACKER - BAT. J
3, RUE FLEISCHHAUER - 68026 COLMAR CEDEX

AVIS DU DOMAINE
(Valeur vénale)
(Code du Domaine de l'Etat, art. R 4 ou décret n° 86-455
du 14 mars 1986)

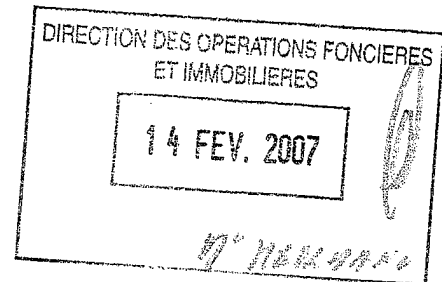
N° 7301

Mod. E

Enquêteur : Georges.MALHERBE

☎ : 03.89.24.81.11.

N°:RD 105 / 07 / 135 V.0134
(RD 105 ED HESINGUE 07- 01)



- 1. Service consultant :** Conseil Général du Haut-Rhin
S.O.F.I.
100, Avenue d'Alsace
68006 COLMAR Cedex
- 2. Date de la consultation :**
Lettre du 25-01.2007
- 3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :**
Acquisition de terrains complémentaires pour la réalisation de la déviation
de la RD 105, sur le ban de HESINGUE .
DUP du 24.03.2005.
- 4. Propriétaires présumés :**
2 propriétaires privés : la SCI Airgate et les Epoux LAMBLA

5 : Immeubles compris dans l'opération :

Commune HESINGUE	Section	N° Parcelle	Nbre de parcelles	Superficie en are	Zone au POS
	4	--/243	1	0,83	UE
	4	--/231	1	0,03	UE
	4	--/133	1	0,12	NCa
Total des surfaces concernées par ce projet :				0,98 are	
Total des propriétaires concernés par ce projet :				2	

Ces acquisitions complémentaires se situent à l'intersection de la RD 105 avec le chemin rural du « Roderenweg », au lieudit « Impasse Bellevue Kabisacker ».

Les deux parcelles de la SCI Airgate, supportent un grand bâtiment commercial qui est loué à la société de vente sur internet « Visoduk » et à l'entreprise « Hésingue Carrelage » .

La parcelle située en bordure du chemin rural est en nature de verger..

6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value de moins-value - Voies et réseaux divers.

Au P.O.S. de Héisingue, approuvé le 15.06.79, modifié au 22.06.06 et révisé au 15.06.98, les deux premières parcelles sont situées en zone UE (zone industrielle) et la dernière en zone NCa (secteur recouvrant pour partie le périmètre de protection des eaux potables et les vergers adjacents au site bâti).

7 DETERMINATION DU PREJUDICE IMMOBILIER.

L'estimation des indemnités à prévoir se répartit ainsi :

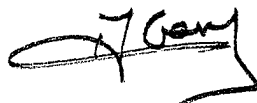
- a) au titre de l'indemnité principale :
- une valeur vénale de 1.580 €/are, doit être retenue pour les parcelles sises en UE
soit : 1.580 €/a x 0,86 are = 1.358,80 €
 - une valeur vénale de 183 €/a, doit être retenue pour la parcelle en NCa
soit : 183 €/a x 0,12 are = 21,96 €
- b) au titre de l'indemnité de emploi :
- à calculer au taux de 20 %, jusqu'à 5.000 €
 - 15 % de 5.000 à 15.000 €
 - 10 %, au delà ;
- soit 1358,80 € x 20 % = 271,76 €,
et 21,96 € x 20% = 4,39 €
- c) au titre de l'indemnité d'éviction agricole ;
- perte de revenu agricole : 10,96 €/a x 4 années = 43,84 €/a
 - perte de fumures : 3,08 €/a, soit au total 46,92 €/a
d'où 46,92 €/a x 0,12 are = 5,63 €
- Soit une dépense foncière totale à prévoir de : 1.662,54 €,
arrondie à 1.665.00 €

Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

A Colmar, le 08 FEV 2007

P/Le Trésorier Payeur Général du Haut-Rhin,
et par délégation,



André. GASCHE,
Inspecteur principal.

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

TABLEAU
DES TERRAINS A ACQUERIR

Dans le cadre de la déviation d'ASPACH (RD 466)

Indemnités complémentaires
Sur le territoire de la commune de HEIDWILLER

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le -3 MAI 2007


Y. GRASS

LOCATIONS
Coût des Evictions

Route Départementale - 111
AAD - Aménagement d'une piste cyclable - entre HORBOURG-WIHR et BISCHWIHR

PRO+LOC	LOCATIONS	INDÉMNITÉS	DIVERS	TOTAL	ARRONDI
003006	M. MEYER Dominique	31.64(€)	perte de revenus agricoles 0.3596 € x 88	0.00(€)	31.64(€)
005007	M. MEYER Dominique	59.69(€)	perte de revenus 0.3596 € x 166	0.00(€)	59.69(€)
005008	M. VONARX Jean-Pierre	100.68(€)	perte de revenus 0.3596 € x 280	0.00(€)	100.68(€)
007006	M. HELMLINGER Germain	84.50(€)	Perte de revenus agricoles 0.3596€ x 235	0.00(€)	84.50(€)
008008	M. SCHMITT Jean-Pierre	184.47(€)	Perte de revenus agricole 0.3596 € x 513	0.00(€)	184.47(€)
010007	M. BROLY Jean-Pierre	147.07(€)	Perte de revenus agricoles 0.3596 € x 409	0.00(€)	147.07(€)
012002	M. SCHMITT Robert	18.33(€)	Indemnité pour perte de revenus 0.3596 € x 510.00(€)	0.00(€)	18.33(€)
014003	MME VONARX Jean-Pierre	144.55(€)	Perte de revenus agricoles 0.3596x 402	0.00(€)	144.55(€)
015005	M. VONARX René	141.32(€)	Perte de revenus agricoles 0.3596 € x 393	0.00(€)	141.32(€)
015006	MME VONARX Irène née MEYER			0.00(€)	0.00(€)
016004	M. VONARX Jean-Pierre	33.08(€)	Perte de revenus agricoles 0.3596 € x92 m²	0.00(€)	33.08(€)
018004	M. VONARX Jean-Pierre	111.11(€)	perte de revenus agricoles0.3596 € x 309	0.00(€)	111.11(€)
019011	M. BROLY Jean-Pierre	77.31(€)	perte de revenus 0.3596 € x 215	0.00(€)	77.31(€)
020001	M. SCHMITT Robert	542.27(€)	perte de revenus agricoles 0.3596 € x 1508	0.00(€)	542.27(€)
021010	M. BOEGLER Pierre	217.55(€)	perte de revenus agricoles 0.3596 € x 605	0.00(€)	217.55(€)
022009	M. BOEGLER Pierre	11.14(€)	perte de revenus agricoles 0.3596 € x 31	0.00(€)	11.14(€)
		1904.71(€)		0.00(€)	Total général : 1904.71(€)

Scribe Foncier ©

LOCATIONS
Tableau des immeubles loués
Route Départementale - 111
AAD - Aménagement d'une piste cyclable - entre HORBOURG-WIHR et BISCHWIHR

NUMERO PROPR.+ LOCATI	LOCATIONS	EXP ROP RI.	IMMEUBLES LOUES			PROPRIETES
			COMMUN. SECT.	N°	EMPR.LOUE	
003-006	M. MEYER Dominique	N	68038 21	84	51	003 MEYER Irène, Marie, Marguerite épouse de M. VONARX René
005-007	M. MEYER Dominique	N	68038 21	85	37	005 VONARX René et son épouse MEYER Irène
005-008	M. VONARX Jean-Pierre	N	68038 21	86	166	005 VONARX René et son épouse MEYER Irène
007-006	M. HELMLINGER Germain	N	68038 21	95	280	007 FLORENTZ Joseph et son épouse Lucie née RINKENBACH
008-008	M. SCHMITT Jean-Pierre	N	68038 21	89	235	008 SCHMITT Lucie
010-007	M. BROLY Jean-Pierre	N	68038 21	96	513	010 WALDVOGEL Jean et WALDVOGEL Claude pour moitié chacun
012-002	M. SCHMITT Robert	N	68038 21	98	409	012 BOESCHLIN Marguerite veuve BECKER Paul
014-003	MME VONARX Jean-Pierre	N	68038 21	1	51	014 HAAS Pierre et son épouse Anne-Marie née WILHELM en cdb
015-005	M. VONARX René	N	68145 369/2	157	402	015 UEBER Léon et son épouse Jeanne née GROSHENNY en cdb
016-004	M. VONARX Jean-Pierre	N	68145 369/	150	393	016 VONARX
018-004	M. VONARX Jean-Pierre	N	68145 369/	151	92	018 VONARX Suzanne et Germaine
019-011	M. BROLY Jean-Pierre	N	68145 369/	153	309	019 VONARX Pierre
020-001	M. SCHMITT Robert	N	68145 369/A	1	215	020 BOESCHLIN veuve BECKER Marguerite
021-010	M. BOEGLER Pierre	N	68145 369/	149	1508	021 HUTSCHKA Marie-Jeanne veuve REHM Antoine et copropriétaires
022-009	M. BOEGLER Pierre	N	68038 21	226/	605	022 BELANGER Geneviève épouse WACZNADZE David
	TOTAL				31	
					5297	

Scribe Foncier ©

Route Départementale - 111
AAD - Aménagement d'une piste cyclable - entre HORBOURG-WIHR et BISCHWIHR

PROPRIETES	REFERENCE CADASTRALE						EMPRISE			OBSERVATIONS	INDEMNITES		
	COMMUNE	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE	SURF. (m²)	SURF. (m²)	Emprise		Réemploi	Accessoires	
Indivis BRÖLY Isabelle épouse Maudru et BRÖLY Pascale épouse BURRER (AAD-001)	BISCHWIHR	21	80	TERRE	Oberfeld	7989	437	0,85(€)x595,00m²= 505,75(€)	101,15(€)				
	BISCHWIHR	21	81	TERRE	Oberfeld	3181	158						
					Total emprise en m² :	595		Total des indemnités : 606,90(€)					
M. MEYER Jean et son épouse VONARX Isabelle (AAD-002)	BISCHWIHR	21	82	TERRE	Oberfeld	5678	269	0,85(€)x269,00m²= 228,65(€)	45,73(€)				
	BISCHWIHR	21											
					Total emprise en m² :	269		Total des indemnités : 274,38(€)					
MME MEYER Irène, Marie, Marguerite épouse de M. VONARX René (AAD-003)	BISCHWIHR	21	84	TERRE	Oberfeld	799	51	0,85(€)x88,00m²= 74,80(€)	14,96(€)				
	BISCHWIHR	21	85	TERRE	Oberfeld	809	37						
					Total emprise en m² :	88		Total des indemnités : 89,76(€)					
M. SCHREINER Pierre et son épouse HEITZLER Cécile (AAD-004)	BISCHWIHR	21	91	TERRE	Oberfeld	1748	53	0,85(€)x586,00m²= 498,10(€)	99,62(€)	210,72(€)	Perte de revenus agricoles 0,3596 € x 586		
	BISCHWIHR	21	92	TERRE	Oberfeld	5027	151						
	BISCHWIHR	21	93	TERRE	Oberfeld	14321	358						
	BISCHWIHR	21	94	TERRE	Oberfeld	430	24						
					Total emprise en m² :	586		Total des indemnités : 808,44(€)					
M VONARX René et son épouse MEYER Irène (AAD-005)	BISCHWIHR	21	86	TERRE	Oberfeld	4511	166	0,85(€)x446,00m²= 379,10(€)	75,82(€)				
	BISCHWIHR	21	95	TERRE	Oberfeld	3544	280						
	BISCHWIHR	21											
					Total emprise en m² :	446		Total des indemnités : 454,92(€)					
M. HELMLINGER Germain (AAD-006)	BISCHWIHR	21	87	TERRE	Oberfeld	1909	82	0,85(€)x722,00m²= 613,70(€)	122,74(€)	259,63(€)	perte de revenus 0,3596 € x 722		
	BISCHWIHR	21	88	TERRE	Oberfeld	5581	208						
	BISCHWIHR	21	90	TERRE	Oberfeld	13898	432						
					Total emprise en m² :	722		Total des indemnités : 996,07(€)					
M. FLORENTZ Joseph et son	BISCHWIHR	21	89	TERRE	Oberfeld	7077	235	0,85(€)x235,00m²=	39,95(€)				

ETAT DES PROPRIETES - IMMEUBLES

**Route Départementale - 111
AAD - Aménagement d'une piste cyclable - entre HORBOURG-WIHR et BISCHWIHR**

PROPRIETES	REFERENCE CADASTRALE					OBSERVATIONS	INDEMNITES			
	COMMUNE	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		EMPRISE SURF. (m²)	Emprise	Réemploi	Accessoires
épouse Lucie née RINKENBACH (AAD-007)								199.75(€)		
					Total emprise en m² : 235					Total des indemnités : 239.70(€)
MME SCHMITT Lucie (AAD-008)	BISCHWIHR	21	96	TERRE	Oberfeld	9604	513	0.85(€)x513.00m²=	87.21(€)	
					Total emprise en m² : 513			436.05(€)		Total des indemnités : 523.26(€)
M BROYLY Jean-Pierre et son épouse HALTER Mariette (AAD-009)	BISCHWIHR	21	97	TERRE	Oberfeld	2119	100	0.85(€)x100.00m²=	17.00(€)	35.96(€)
					Total emprise en m² : 100			85.00(€)		Perte de revenus agricoles 0.3596 € x100
Indivis WALDVOGEL Jean et WALDVOGEL Claude pour moitié chacun (AAD-010)	BISCHWIHR	21	98	TERRE	Oberfeld	9002	409	0.85(€)x409.00m²=	69.53(€)	
					Total emprise en m² : 409			347.65(€)		Total des indemnités : 137.96(€)
2 BROYLY Jean-Pierre (AAD-011)	BISCHWIHR	21	99A 99B	TERRE TERRE	Oberfeld Oberfeld	7316 2011	257 50	0.85(€)x307.00m²=	52.19(€)	110.39(€)
					Total emprise en m² : 307			260.95(€)		Perte de revenus agricoles 0.3596 € x 307
					Total emprise en m² : 307			423.53(€)		Total des indemnités : 423.53(€)
MME BOESCHLIN Marguerite veuve BECKER Paul (AAD-012)	BISCHWIHR	21	1	TERRE	Oberfeld	31040	51	0.85(€)x51.00m²=	8.67(€)	
					Total emprise en m² : 51			43.35(€)		Total des indemnités : 52.02(€)
Commune de HORBOURG-WIHR								euro symbolique=		

Route Départementale - 111
AAD - Aménagement d'une piste cyclable - entre HORBOURG-WIHR et BISCHWIHR

PROPRIETES	REFERENCE CADASTRALE				EMPRISE		OBSERVATIONS	INDEMNITES				
	COMMUNE	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE SURF. (m²)		SURFACE	EMPRISE SURF. (m²)	Emprise	Réemploi	Accessoires
(AAD-013)	HORBOURG-WIHR	369/	148	TERRE	Oberfeld	320	90		1.00(€)			
					Total emprise en m² :	90		Total des indemnités :	1.00(€)			
Epoux HAAS Pierre et son épouse Anne-Marie née WILHELM en cdtR (AAD-014)	HORBOURG-WIHR	369/2	157	TERRE	Oberfeld	8190	402		0.85(€)x402.00m²= 341.70(€)	68.34(€)		
					Total emprise en m² :	402		Total des indemnités :	410.04(€)			
Epoux UEBER Léon et son épouse Jeanne née GROSHENNY en cdtR (AAD-015)	HORBOURG-WIHR	369/	150	TERRE	Oberfeld	2967	393		0.85(€)x393.00m²= 334.05(€)	66.81(€)		
					Total emprise en m² :	393		Total des indemnités :	400.86(€)			
Indivis VONARX (AAD-016)	HORBOURG-WIHR	369/	151	TERRE	Oberfeld	835	92		0.85(€)x92.00m²= 78.20(€)	15.64(€)		
					Total emprise en m² :	92		Total des indemnités :	93.84(€)			
M. VONARX Jean-Pierre (AAD-017)	HORBOURG-WIHR	369/	152	TERRE	Oberfeld	1648	162		0.85(€)x162.00m²= 137.70(€)	27.54(€)	58.25(€)	Perte de revenus agricoles 0.3596 € x 162
					Total emprise en m² :	162		Total des indemnités :	223.49(€)			
Cst VONARX Suzanne et Germaine (AAD-018)	HORBOURG-WIHR	369/	153	TERRE	Oberfeld	3790	309		0.85(€)x309.00m²= 262.65(€)	52.53(€)		
					Total emprise en m² :	309		Total des indemnités :	315.18(€)			
M. VONARX Pierre (AAD-019)	HORBOURG-WIHR	369/	156	TERRE	Oberfeld	3764	215		0.85(€)x215.00m²= 182.75(€)	36.55(€)		
					Total emprise en m² :	215		Total des indemnités :	219.30(€)			

Route Départementale - 111
AAD - Aménagement d'une piste cyclable - entre HORBOURG-WIHR et BISCHWIHR

PROPRIETES	REFERENCE CADASTRALE					OBSERVATIONS	INDEMNITES		
	COMMUNE	SECT. N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE SURF. (m²)		Emprise	Réemploi	Accessoires
MME BOESCHLIN veuve BECKER Marguerite (AAD-020)	HORBOURG-WIHR R	369/A 1	TERRE	Gruenjuertien	9888 1508	0,85(€)x1508,00m²= 1281,80(€)	256,36(€)		
				Total emprise en m² :	1508	Total des indemnités : 1538,16(€)			
Cst HUTSCHKA Marie-Jeanne veuve REHM Antoine et copropriétaires (AAD-021)	HORBOURG-WIHR R	369/ 149	TERRE	Oberfeld	2482 1877 605	0,85(€)x605,00m²= 514,25(€) Surplus : 0,85(€)x1877,00m²= 1595,45(€)	102,85(€)		
				Total emprise en m² :	2482	Total des indemnités : 2212,55(€)			
MME BELANGER Geneviève épouse WACZNADZE David (AAD-022)	BISCHWIHR	226/ 21	TERRE	Oberfeld	1100 31	0,85(€)x31,00m²= 26,35(€)	4,73(€)		
				Total emprise en m² :	31	Total des indemnités : 31,08(€)			
Cst BROYLY Isabelle épouse MAUDRU et BROYLY Pascale épouse BURRER (AAD-023)	HORBOURG-WIHR R	369/ 369/ 154 155	TERRE	Oberfeld Oberfeld	502 3425 228	0,85(€)x228,00m²= 193,80(€) 0,85(€)x37,00m²= 31,45(€)	45,05(€)		
				Total emprise en m² :	265	Total des indemnités : 270,30(€)			
				Total Général :	10270	Total Général : 10739,92(€)			



Une copie de l'acte de
28/3/2006 ne peut être
une réévaluation de
l'immeuble

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DU HAUT-RHIN
DIVISION II - ORGANISATION ET INFORMATIQUE
CITÉ ADMINISTRATIVE LÉON MACKER - BÂT. B
3, RUE FLEISCHHAUER - 68026 COLMAR
CEDEX

AVIS DU DOMAINE
(Valeur vénale)
(Code du Domaine de l'Etat, art. R 4 ou décret
n° 86-455 du 14 mars 1986)

N° 7300

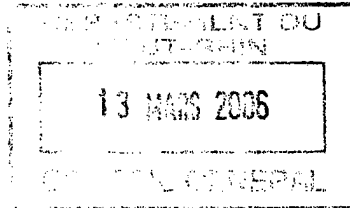
Mod. A

ENQUÊTEUR : Marc JUNG Inspecteur
☎ 03.89.24.81.12.
✉ 03.89.24.81.48.
Mél : bdom.colmar@dgi.finances.gouv.fr.

DIRECTION DES OPÉRATIONS FONCIÈRES
ET IMMOBILIÈRES

N°RD 111/2006-145V0231

15 MARS 2006



**ACQUISITION
AMIABLE**

- Service consultant :** Conseil Général du Haut-Rhin
Hôtel du Département
100 avenue d'Alsace – BP 20351
680065 COLMAR Cedex
- Date de la consultation :** Lettre du 10 Février 2006 reçue le 14 Février 2006.
- Opération soumise au contrôle (objet et but) :** Projet d'aménagement d'une piste cyclable reliant Horbourg-Wihr et Bischwihr – estimation sommaire.
- Propriétaires présumés :** Divers : 47.

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de HORBOURG-WIHR et BISCHWIHR

HORBOURG-WIHR :

Section 369/ n° /148 - /150 - /151 - /152 - /153 - /156 - /149 - /154 - /155.

Section 369/2 n° /157

Section 369/A n° /1

TOTAL.....4 041 m²

BISCHWIHR :

Section 21 n° /80 - /81 - /82 - /84 - /85 - /91 à /94 - /86 - /95 - /87 - /88 - /90 - /89 - /96 - /97 - /98 - /99a et b - /1 - /226

TOTAL4 352 m²

TOTAL GENERAL.....8 393 m²

5a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :
Zone NC

6. Origine de propriété : ancienne.

7. **Situations locatives** : Diverses.

9. **DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE :**

I. INDEMNITES DE DEPOSSESSION :

Indemnité principale : 85€ l'are – soit pour 83,93 ares	7 134,05 €	
Indemnité principale de remploi : 20% - soit pour 7 134,05€	1 426,81 €	
TOTAL		8 560,86 €

II. INDEMNITE D'EVICITION

Indemnité d'exploitation : 32,67 € l'are soit pour 83 a 93	2 741,99 €	
---	------------	--

Indemnité complémentaire pour perte de fumures : 3,02 € l'are soit pour 83 a 93	253,47 €	
--	----------	--

TOTAL		: 2 995,46 €
--------------	--	---------------------

TOTAL GENERAL		: <u>11 556,32 €</u>
----------------------	--	-----------------------------

11. **Réalisation d'accords amiables** : /

12. **Observations particulières** :

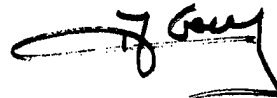
L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pièces jointes :

A COLMAR, le 9 mars 2006

*P/Le Directeur des Services fiscaux,
et par délégation,*



*André GASCHÉ,
Inspecteur Principal.*

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

TABLEAU Colmar, le

DES TERRAINS A ACQUERIR
dans le cadre de l'aménagement de la rocade ouest de COLMAR
Carrefour du Ligibel

Sur le territoire de la commune de WINTZENHEIM

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le

27 mai 2007

Yves BLASS

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

TABLEAU Colmar, le

DES TERRAINS A ACQUERIR

Incorporés de fait dans l'emprise du domaine public de la RD 13

Sur le territoire de la commune de APPENWIHR

Indemnités pour l'exploitant accepté par ce dernier le 14/04/2005

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières Immobilières et des Assurances

A COLMAR, le - 3 MAI 2007


Yves GRASS

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES					MONTANT TOTAL				
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. De remploi 20% en €	pour plantation en €	Autres indemnités en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €
1	2	3	4	5	6										
Reports						COMMUNE DE APPENWIHR									
1	26	171/11	0,08	terre	oberfeld	RIESS Jules l'épouse née FUCHS Marie, décédée, les héritiers : Mme HOEN Julie à COLMAR et M. RIESS Erwin à KUNHEIM	0,08						2,81		2,81
2	26	173/12	0,05	terre	oberfeld	KUNTZ Daniel et son épouse Catherine née FUCHS veuve de GUNTHER Mathias, les héritiers inconnus	0,05						1,76		1,76
cette parcelle est issue après division de section 26 n° 11 avec 79,35 ares terre															
3	26	175/13	0,02	terre	oberfeld	GUNTHER Mathias, les héritiers inconnus	0,02						0,70		0,70
cette parcelle est issue après division de section 26 n° 13 avec 13,72 ares terre															
TOTAL GENERAL							0,15			0,00	0,00		5,27		5,27